Saisi par le Premier ministre, le CESE s'est prononcé sur l'avant-projet de loi d'orientation et de programmation de l'école de la République

VIE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIÉE LE 17/01/2013

Saisine liée : AVANT-PROJET DE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION POUR LA REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE

Séance pléniére du 16 Janvier 2013 en présence de M. Vincent PEILLON, Ministre de l'éducation nationale

Avant-projet d'avis présenté par M. Xavier Nau, au nom de la section de l'éducation, de la culture et de la communication présidée par M. Philippe Da Costa.

Depuis le milieu des années 1990, le système scolaire français marque le pas et ne réussit plus à progresser, voire régresse.

Cela se traduit avant tout par la sortie du système éducatif de 130 000 jeunes, chaque année sans diplôme alors même que l'insertion professionnelle exige de plus en plus un niveau minimal de formation.

Les difficultés apparaissent pour ces jeunes dès le cours préparatoire et l'échec s'installe et progresse au long de la scolarité obligatoire.

Entre 1997 et 2007, le nombre d'élèves en difficulté de lecture a doublé, passant de 10 % à 21 % des élèves. La récente enquête Progress in International Reading Literacy Study (PIRLS) 2011 confirme ces mauvais résultats avec une surreprésentation des élèves français dans le quartile européen des élèves les plus faibles.

Ces échecs sont très nettement corrélés aux inégalités sociales et la plupart des sorties précoces du système éducatif concerne les catégories socioprofessionnelles défavorisées. La réussite est fortement sexuée en faveur des filles qui réussissent mieux mais souffrent des stéréotypes qui induisent des choix de filières et d'orientation.

Enfin, la corrélation est également forte avec les inégalités territoriales qui touchent particulièrement les zones les plus en difficulté.

L'institution scolaire est donc au cœur de la lutte contre les inégalités mais elle souffre de l'absence de formation professionnelle initiale des enseignants et d'une formation continue sinistrée. Les initiatives pédagogiques prises par certaines équipes ne sont pas reconnues, évaluées et elles manquent de soutien. De plus, ces tâches nouvelles ne sont pas prises en compte dans le temps de travail des enseignants.

Le rôle des parents demeure réduit et certains évitent l'école ; les associations pourraient jouer un rôle en ce domaine mais l'encadrement partenarial de leurs activités est toujours peu coordonné.

Enfin, les collectivités territoriales souffrent d'inégalité de moyens selon leur ville et leur territoire, ce qui empêche l'élaboration d'une véritable stratégie scolaire. Dernier élément des difficultés de l'école, les rythmes scolaires. Dans ce domaine, la France répartit l'année scolaire sur le moins de jours (144 jours contre 186 en moyenne pour l'OCDE) mais concentre le plus grand nombre d'heures de cours sur peu de jours dans la semaine, ce qui se traduit par 6 heures de cours journaliers dans le primaire et donc la journée la plus chargée en Europe.

LES PRÉCONISATIONS

Le CESE estime que les grands objectifs de l'avant-projet de loi correspondent à ce que préconisait son avis « Les inégalités à l'école » en septembre 2011 :

Donner la priorité à l'enseignement primaire,

Restaurer la formation initiale des enseignants,

Articuler la politique d'éducation prioritaire et la politique de la ville,

mettre véritablement en œuvre, de façon cohérente, le socle commun de connaissances et de compétences.

Le CESE approuve que l'avant-projet de loi veuille également réformer les rythmes scolaires, instaurer une éducation civique et morale, renforcer le travail de l'école avec ses partenaires.

Résultat du vote : 161 pour, 1 contre, 29 abstentions

Le texte de cet avis est en ligne ici

© - copyright CESE - Mai 2024